

Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Étaient présents : MM. LEROUX, CANU, FIAULT, FOURNIER, Mmes CHATEL, QUINTON et TARTIER, MM. JAMELOT, LEDAUPHIN, LEROYER, LHERMITTE.

Étaient excusées : Estelle HARDY – Pouvoir à Stéphane LEROYER
Lysandre DUBOST

Secrétaire de séance : Véronique QUINTON

APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2025

La séance du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

2025-035 BUDGET COMMUNE: DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu la délibération 2022-041 en date du 05/09/2022 relative à l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération 2023-002 en date du 29/01/2023 relative à la fongibilité des crédits,

Vu le budget 2025 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°01 du budget principal de l'exercice 2025 afin de rectifier l'erreur de frappe commise au moment de la saisie du budget de la Commune, il convient de la rectifier comme suit :

Dans le résultat d'investissement (001), en dépense il a été saisi 132 936.11 € au lieu de 132 939.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget de la Commune présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de

personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **VALIDE** l'application de cette disposition pour le budget de la commune et tous les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57

2025-036 BUDGET COMMUNE -ADMISSIONS EN NON

VALEUR

Monsieur le Maire présente :

- la demande d'admission en non-valeur d'un montant de 442.68 € concernant des frais de cantine sur le budget de la Commune soit 153.8 € pour l'exercice 2020 et 288.88 € pour l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'accepter la mise en non-valeur pour la totalité de la somme sur le budget de la Commune.

2025-037 BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget 2025 de l'Assainissement,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°01 du budget assainissement de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits pour équilibrer les opérations d'ordre de la manière suivante :

Section Fonctionnement - Dépenses

CHAPITRE	INTITULE	BP 2025	MONTANT DM n°01	BP + DM n°01
011	Charges à caractère général	59 466,34	-20,00	59 446,34
012	Charges de personnel	10 000,00		10 000,00
042	Transfert entre section	9 600,00	20,00	9 620,00
total		79 066,34	0,00	79 066,34

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget Assainissement , afin d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°01.

2025-038 REMBOURSEMENT FRAIS ENGAGÉS PAR DES ADJOINTS

Le 22 avril dernier avait lieu la Cérémonie de remise des prix des concours du fleurissement 2024 à l'Hôtel du Département. Les adjoints ; Christine Tartier et Hubert Fournier ont représenté la Commune et accompagné 6 lauréats à cette occasion. Ils ont engagé des frais de restaurant et de carburant. Il convient de procéder à leur remboursement :

- Frais d'essence avancés par Hubert Fournier : 26.70 €
- Frais de Restaurant avancés par Christine Tartier : 260.20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder au remboursement des sommes mentionnées ci-dessus.

2025-039 REMBOURSEMENT PEINTURE POUR TERRAIN DE FOOTBALL

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis deux ans, la commune de Passais Villages a réglé la peinture des terrains de football pour les communes de Passais Villages et de St Fraimbault par le biais de la CLECT car ses dépenses étaient une compétence CC Andaine Passais.

Depuis le début d'année 2025, la compétence football revient aux communes donc chaque commune achètera la peinture nécessaire.

Après s'être entretenu avec Mme MOREL GILLOT, Maire de Passais Villages, il a été convenu que la commune de St Fraimbault rembourse la commune de Passais Village pour l'achat de la peinture pour les années 2023 et 2024.

Le Calcul se fait de la façon suivante :

La commune de Passais Villages a réglé 600 litres de peinture en 2023 et 2024 .

Elle utilise 300 litres par an donc 300 litres x 6.85 € HT soit 2 055 € HT soit 2 466 € TTC. Le remboursement sera de 4 932 € TTC pour les deux années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** de rembourser la Somme de 4 932 € à la commune de Passais Villages
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

2025-040 DEMANDE D'ACQUISITION DE CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur GRUAU Sylvain et Mme BAZIN Anne-Sophie domiciliés La Basse Baie ont émis le souhait d'acquérir une partie du chemin rural n° 104.

Monsieur VIVIER Stéphane et Mme TROUSSIER Claire-Lise domiciliés La Gilotière ont manifesté le souhait d'acheter une partie du chemin n°38.

M. le Maire, précise que les demandeurs sont propriétaires de parcelles riveraines et que l'aliénation de ces chemins ne compromettra pas la desserte des lieux, demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le principe de l'opération présentée, après l'accomplissement des formalités réglementaires ;
- **SOUMET** ce projet d'aliénation à l'enquête publique ;
- **CHARGE** M. le Maire de diligenter l'enquête et plus généralement signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- **DECIDE** que les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage et ceux de l'acte translatif de propriété seront supportés intégralement par l'acquéreur ;

2025-041 AIDE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE

Concernant le projet d'accueil des cyclotouristes, nous sollicitons l'aide du Conseil Départementale de l'Orne suivant les dépenses suivantes :

Bâtiment Vélos : 43 500 € HT
Terrasse avec auvent : 16 800 € HT
5 arceaux vélos : 350 € HT
5 tables de pique-nique : 1 500 € HT

Soit un total : 59 950 € HT

La participation du Conseil Départemental de l'Orne pourra représenter 40 % de la somme avec un plafond de 20 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier et solliciter la subvention de 20000€ auprès des financeurs,

- **DÉLÈGUE** à Monsieur le maire l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modifications du cout estimatif des travaux,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2025- 042 PRIX TERRITORIA

L'observatoire National de l'Innovation Publique, récompense et valorise les collectivités innovantes par l'intermédiaire du prix Territoria.

Fort de son expérience dans la valorisation de l'innovation au sein des territoires, en lien avec Campacity, dans le domaine des échanges entre la campagne et la ville, le Conseil Municipal de Saint-Fraimbault souhaite porter la candidature de la Commune au prix TERRITORIA 2025.

2025- 043 LOYER SUPERETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte de vente de la supérette sera signé le lundi 26 mai prochain. Un bail sera signé à compter du 1^{er} juin 2025 pour un loyer de 500 € HT mensuel à l'occupante des lieux, Mme Guylaine MARTINEZ jusqu'à la date de commencement des travaux dans les locaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- VALIDE le loyer de 500 € HT
- AUTORISE M. le Maire à signer le bail
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochain conseil : 23 juin
- Gite de Bellevue CA extraordinaire mardi 20 mai à 20h30
- Enquête publique

- Prochaine élection municipal

QUESTIONS ORALES

- Contentieux haie de thuyas/ Anacleto
- Tri sélectif passage aux sacs jaunes et transparents retardé

La séance est levée à 23h10

Le Secrétaire

Le Maire

QUINTON Véronique

LEROUX Éric

CANU Emmanuel

CHATEL Laëtitia

FIAULT Franck

FOURNIER Hubert

JAMELOT Jean-François

LEDAUPHIN Jérôme

LEROYER Stéphane

LHERMITTE Yvon

TARTIER Christine

